

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **6 mai 2024**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #2 - Camil Samson
Siège #3 - Julie Duhaime
Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières
Siège #5 - Isabelle Laroche
Siège #6 - Matthieu Giroux

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.
Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22 personnes sont présentes.

2024-05-134

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 avril 2024
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Enregistrement des séances du conseil municipal
 - 4.2 - Comptes du mois d'avril 2024 à payer
 - 4.3 - Embauche d'un responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement
 - 4.4 - Embauche d'une responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 - 4.5 - Dépôt d'une demande d'aide financière pour un projet local de vitalisation Volet 4 du Fonds régions et ruralité
 - 4.6 - Approbation pour la conclusion d'une entente intermunicipale - régie intermunicipale de collecte de Lotbinière Centre
 - 4.7 - Autorisation de signature d'un prêt temporaire Espace citoyen
 - 4.8 - Modification et ajout d'une personne autorisée à signer des chèques
 - 4.9 - Autorisation de contrat d'arpentage pour regroupement de lots
 - 4.10 - Autorisation vente pour taxes à la MRC de Lotbinière le 13 juin 2024
 - 4.11 - Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées
 - 4.12 - Autorisation repas et transport formation SAVEUR
 - 4.13 - Vente du lot 5 994 189
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant
- 6 - TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 - Achat pneus camionnette et fourgonnette
 - 6.2 - Octroi contrat pour des travaux préparatoires sur le terrain de l'Espace citoyen

- 6.3 - Programme d'aide à la voirie - volet entretien local
- 6.4 - Adoption du budget 2024 de la Régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes
- 6.5 - Soumission pour achat de sable au terrain de baseball
- 6.6 - Soumission pour achat de gravel au lac Lapierre
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Achat d'équipements pour le service incendie
- 8 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 - Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 24 avril 2024
 - 8.2 - Dérogation mineure sur le lot 5 993 399
- 9 - LÉGISLATION
 - 9.1 - Avis de motion / Règlement #246-2024 concernant le programme de revitalisation
 - 9.2 - Adoption du projet du règlement numéro 246-2024 concernant le programme de revitalisation
 - 9.3 - Avis de motion / Règlement de zonage #249-2024 concernant la modification d'un point du règlement de zonage # 204-2021
 - 9.4 - Adoption du projet du règlement numéro 249-2024 concernant la modification d'un point du règlement de zonage numéro 204-2021
 - 9.5 - Adoption du règlement #245-2024 modifiant le règlement #239-2023 concernant le règlement relatif à la taxation de compensation de l'exercice financier 2024
 - 9.6 - Adoption du règlement #247-2024 modifiant le règlement #204-2021 îlots de chaleur
 - 9.7 - Adoption du règlement #248-2024 modifiant le règlement #191-2019 concernant la gestion contractuelle
- 10 - CORRESPONDANCES
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 11.1 - Entretien plate-bande entrée Municipalité Val-Alain
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-05-135

3.1 - Séance ordinaire du 2 avril 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2024-05-136

4.1 - Enregistrement des séances du conseil municipal

ATTENDU QUE la Municipalité verra à partir de la présente séance à filmer ses séances du conseil municipal;

ATTENDU QUE l'article 149.1 du Code municipal permet au conseil d'interdire la captation d'images ou de son si notamment l'enregistrement vidéo de chaque séance est diffusée gratuitement sur le site internet de la Municipalité.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'interdire à tous la captation d'images ou de sons lors des séances du conseil, le tout conformément à l'article 149.1 du Code municipal, en fonction des conditions suivantes :

- La Municipalité enregistre déjà par vidéo chacune de ses séances;
- Cet enregistrement est diffusé gratuitement sur le site internet de la Municipalité;
- Cet enregistrement est disponible à compter du jour suivant celui où la séance a pris fin, et ce, pour une période minimale de cinq (5) ans.

VOTE : À l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-137

4.2 - Comptes du mois d'avril 2024 à payer

Il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, que les dépenses du mois d'avril 2024, au montant total de 354 893.17 \$ soient acceptées et payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil:

Avril 2024

Fournisseurs	Description	Montant	
Comptes déjà payés et incompressibles			
Prélèvements			
579 Hydro Québec	Électricité gazebo, ancienne caserne, entrée village, bureau municipale, loisirs, égouts, garage, caserne, éclairage des rues, salle municipal	4 293.05 \$	
583 Pagenet	Vente d'équipements	322.62 \$	
580 Rogers	Cellulaire marie, voirie, direction Téléphone et internet bureau municipale, salle municipale,	318.94 \$	
581 Vidéotron	loisirs et internet station de pompage	535.23 \$	
582 Visa	Lumières LED kubota, essence camion, formation élue Julie, coffre et armoire pompiers, frais poste journal...	3 323.73 \$	
Chèques			
5034	Fondation de santé et services sociaux	Aide financière	140.00 \$
5035	Régie de collecte de Lotbinière	Achat d'un camion	41 657.00 \$
5036	Régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes	Subvention transférée à la régie	200 000.00 \$
5057	MRC de Lotbinière	Quote-part administration générale : 7403.42 Quote-part développement : 4578.55\$ Quote-part enfouissement : 4485.02\$ Quote-part d'Évaluation : 2199.45\$	18 666.44 \$
5064	Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre	Quote-part service de compost Mai	1 527.12 \$
5067	Service de vidanges en commun	Quote-part vidanges	3 992.00 \$
5068	Service de récupération en commun	Quote-part récupération	3 810.00 \$
5069	Service de transport adapté et collectif de Lotbinière	Quote-part transport adapté 2024	2 732.40 \$

Comptes à payer - avril 2024

Chèques

5037 ADT canada	Système d'alarme salle municipale	371.83 \$
5038 BC2	Honoraire urbanisme	5 921.21 \$
5039 Bureau Veritas	Analyse d'eau	408.62 \$
5040 Buropro	Tapis de souris, pinces notes, calendrier etc ...	171.14 \$
5041 Canadien national	Entretien passage à niveau d'avril à juin 2024	2 421.00 \$
5042 Cauca	Frais mensuel d'avril à juin 2024	382.87 \$
5043 Demaroy	Gestion du projet du centre multifonctionnel	10 582.01 \$
5044 Garage P. Bédard	Essence dodge, chevrolet ...	819.85 \$
5045 Distribution manseau	Eau garage et mairie	16.00 \$
5046 Émilie Marcoux-Mathieu	Remboursement de cours universitaire	474.99 \$
5047 Fondation cégep Thetford	Formation en comptabilité municipale Émilie	459.90 \$
5048 Garage Laquerre	Filtre et huile pour le camion	158.67
5049 Garage Yvon Henri	Entretien du dodge caravan	251.22 \$
5050 Les glissières de sécurité JTD	Jersey de béton sur la rue des Érables	546.13 \$
5051 Groupe Access	Migration office 365	160.08 \$
5052 Isabelle Laroche	Achats pour les loisirs, terrain de jeux et patinoire	718.61 \$
5053 Jeu gonflable Québec	Location de jeux gonflable pour la fête de la pêche	1 350.96 \$
5054 Linde	Location de bouteilles	222.08
5055 Marius Marcoux & fils	Fusibles pour éclairage des rues	199.49 \$
5056 Mijotry	Traiteur pour le brunch des citoyens	4 369.05 \$
5057 MRC Lotbinière	Support informatique pour l'urbanisme et l'administration de janvier à mars 2024	2 661.00 \$
5058 Normand Champagne	Honoraire janvier à mars 2024	2 695.00 \$
5059 PG solutions	Livraison Aurora	2 155.78 \$
5060 Pièces d'autos carquest	Pièces pour le garage	71.40 \$
5061 Placide martineau	Multiprises, crochets, accessoires salle municipale, asphalte	1 290.39 \$
5062 Produc-sol	Travaux préparatoires centre multifonctionnel	10 705.18 \$
5063 Recyc-Lav	Collecte des gros rebuts mars 2024	356.14 \$
5065 Rona roger-grenier	Boîte aux lettres, balai, sécurité pour meule	85.75 \$
5066 Roulement techno	Courroies station épuration, gant, entretien et accessoires pour l'inter jaune	474.40 \$
5070 Sinto	Dégraissage industriel	29.32 \$
5071 Solange Croteau	Ménage à la salle municipale et aux loisirs	670.00 \$
5072 Supérieur propane	Location réservoir propane aux loisirs	18.40 \$
5073 Toshiba	Frais de copies	957.86 \$
5074 URLS de la Chaudière-Appalaches	Formations pour les animateur du terrain de jeux	1 339.45 \$
5075 VFD	Nettoyant et protecteur	55.93 \$
5076 Wood wyant	Produit pour le lave-vaisselle	196.91 \$
5077 WSP	Service professionnels réfection de 2 ponceaux	2 299.50 \$
	Total des dépenses	250 590.57
	incompressibles et déjà payées:	\$

Total des dépenses du mois courant:	56 068.12 \$
Total des salaires bruts du mois d'avril 2024:	37 938.54 \$
Total cotisations de l'employeur et DAS avril 2024:	10 295.94 \$
Grand total des dépenses du mois d'avril 2024:	354 893.17 \$

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 354 893.17 \$ et les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

2024-05-138

4.3 - Embauche d'un responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel de candidatures afin de procéder à l'embauche d'un responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement;

ATTENDU QU'une entrevue a été réalisée avec monsieur Normand Côté;

ATTENDU QUE monsieur Normand Côté possède les qualifications pour occuper ce poste.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, de procéder à l'embauche de monsieur Normand Côté à titre de responsable de l'urbanisme, de l'environnement et du développement à la Municipalité de Val-Alain. Monsieur Côté débutera ses fonctions à compter du 13 mai 2024 selon les conditions de travail convenues entre les parties. Un contrat de travail sera rédigé et signé sous peu par le maire et la directrice générale.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-139

4.4 - Embauche d'une responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

ATTENDU QUE la municipalité avait procédé à un appel de candidatures afin de procéder à l'embauche d'un responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QU'un processus d'entrevue a été effectué;

ATTENDU QUE Madame Carolyne Dugas possède les compétences requises pour occuper le poste de responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE Madame Carolyne Dugas a débuté à temps complet le 15 avril dernier.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer madame Carolyne Dugas à titre de responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire selon les conditions de travail convenues entre les parties. Un contrat de travail sera rédigé et signé sous peu par le maire et la directrice générale.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-140

4.5 - Dépôt d'une demande d'aide financière pour un projet local de vitalisation Volet 4 du Fonds régions et ruralité

ATTENDU QUE que la Municipalité de Val-Alain désire déposer une demande d'aide financière pour un projet local cadrant dans le volet 4 du programme Fonds régions et ruralité qui consiste en l'aménagement d'un lieu de rassemblement, sous forme d'un gazebo;

ATTENDU QUE le projet favorisera grandement la diversité des activités sur le territoire, les échanges sociaux entre toutes les générations et facilitera l'intégration des nouveaux arrivants;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les exigences du programme.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'autoriser la directrice générale à déposer une demande dans le cadre de ce programme et à signer tous les documents requis à cet effet.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-141

4.6 - Approbation pour la conclusion d'une entente intermunicipale - régie intermunicipale de collecte de Lotbinière Centre

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Laurier-Station, Saint-Édouard, Saint-Flavien et Val-Alain formant la Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière Centre désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'ajout du service de collecte des matières résiduelles à celui déjà mis en place en avril 2023.

Pour ce motif,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, que le conseil de la Municipalité de Val-Alain autorise la conclusion d'une entente relative à l'ajout du service de collecte des matières résiduelles. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite. Le maire et le greffière-trésorière sont autorisés à signer ladite entente.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-142

4.7 - Autorisation de signature d'un prêt temporaire Espace citoyen

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a obtenu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le règlement d'emprunt #243-2024 en lien avec la construction du centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE la Municipalité sera appelée à déboursier des montants avant la fermeture du règlement d'emprunt et pour cela elle doit procéder à un règlement d'emprunt temporaire auprès de son institution financière;

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale à signer tous les documents touchant le prêt temporaire du centre multifonctionnel découlant du règlement d'emprunt 243-2024 au montant de 7 180 000\$.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-143

4.8 - Modification et ajout d'une personne autorisée à signer des chèques

ATTENDU QUE monsieur Matthieu Giroux a été nommé maire suppléant, remplaçant ainsi madame Pauline Dubois;

ATTENDU QUE monsieur Giroux peut être appelé à signer des chèques en l'absence du maire.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, de retirer le nom de madame Pauline Dubois parmi les personnes autorisées à signer des chèques et d'ajouter le nom de monsieur Matthieu Giroux à titre de maire suppléant.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-144

4.9 - Autorisation de contrat d'arpentage pour regroupement de lots

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a autorisé la vente du lot 5 994 189 à la suite de son apparition sur la nouvelle réforme cadastrale aux propriétaires des lots 5 992 812, 5 992 923 et 5 992 922.

ATTENDU QUE la conformité de la politique de lotissement de la Municipalité exige aux propriétaires de regrouper les lots pour en faire un seul pour chaque terrain;

ATTENDU QUE le processus occasionne des frais supplémentaires d'arpentage pour les propriétaires;

ATTENDU QUE la demande de conformité a été signifiée lors de la période de consultation de la nouvelle réforme cadastrale et que la Municipalité n'a pas été en mesure de régulariser la situation et d'autoriser la transaction de regroupement des lots à cette époque.

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, d'autoriser la Municipalité de Val-Alain à mandater monsieur André Lemieux, arpenteur, à procéder au regroupement des lots pour la somme maximale de 2 500\$, taxes en sus.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-145

4.10 - Autorisation vente pour taxes à la MRC de Lotbinière le 13 juin 2024

ATTENDU QU'au moment des présentes un (1) immeuble du territoire de Val-Alain sera vendu le 13 juin 2024 pour fin de taxes municipales impayées;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain peut enchérir sur ledit immeuble conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain juge nécessaire de désigner madame Sabrina Daigle, adjointe administrative, ou Isabelle Laroche, conseillère, à être présente lors de la vente dudit immeuble pour s'assurer de recouvrer du débiteur le dû sur l'immeuble, dont les lots correspondent aux numéros suivants : 5 992 920 et 5 993 223, matricule 845 33 1403.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseillère, de désigner la personne mentionnée au préambule pour agir et enchérir selon le cas, jusqu'à concurrence des taxes dues (municipales, scolaires et les frais) sur les lots 5 992 920 et 5 993 223, matricule 845 33 1403.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-146

4.11 - Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées

ATTENDU QUE le conseil municipal accorde une importance afin d'assurer aux personnes handicapées un milieu de vie de qualité;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

ATTENDU QUE 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022;

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, que la municipalité de Val-Alain souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-147

4.12 - Autorisation repas et transport formation SAVEUR

ATTENDU QUE cinq (5) animateurs du terrain de jeux sont inscrits à la formation SAVEUR qui se déroulera à Lévis les 17, 18 et 19 mai 2024;

ATTENDU QUE des repas et du transport sont à prévoir lors du déplacement des animateurs.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu, conseiller, d'autoriser une dépense maximale de 500\$ pour les repas et le transport lors de la formation SAVEUR.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-148

4.13 - Vente du lot 5 994 189

ATTENDU QUE les résolutions 2023-07-175 et 2024-04-107 traitaient de la vente du lot 5 994 189, mais contenaient des renseignements qu'il y a lieu de modifier suivant les négociations intervenues entre les différentes parties depuis ce temps;

ATTENDU QU'IL y a lieu de céder aux propriétaires des lots 5 992 812, 5 992 923, 5 992 922 les parties du lot 5 994 189 qui traversent leur immeuble, régularisant ainsi une irrégularité qui persiste depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Municipalité avait accepté préalablement de céder le lot 5 994 189 aux propriétaires des lots 5 992 812, 5 992 923 et 5 992 922 au montant d'un dollar, mais qu'une vente à ce montant est considérée comme une donation et que la Municipalité n'a pas le pouvoir de donner;

ATTENDU QUE la Municipalité avait ensuite accepté de céder le lot 5 994 189 aux propriétaires des lots 5 992 812, 5 992 923 et 5 992 922 au montant 2 645,00 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité et les propriétaires visés se sont finalement entendus pour transiger les parties du lot 5 994 189 au prix total de 6 298,52 \$, incluant les taxes.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère :

- de vendre chacune des parties du lot 5 994 189 au montant total de 6 298,52 \$, incluant les taxes, afin de redonner aux propriétaires actuels leurs portions de terrain qu'ils croyaient avoir acquis lors de l'achat de leur propriété;
- d'autoriser le lotissement nécessaire à la vente aux propriétaires;
- de remplacer et annuler les résolutions adoptées sous les numéros 2023-07-175 et 2024-04-107 par la présente résolution;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'offre d'achat puis les actes de vente de même que tous les documents requis afin de donner plein effet aux présentes.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

Matthieu Giroux : Le 6 avril dernier a eu lieu une pratique hors route avec le service incendie, alors que le 11 avril une pratique d'intervention a été réalisée sur la voie ferrée.

Isabelle Laroche : Annonce de la fête de la pêche/tournoi de balle le 8 juin. Événement qui se tient cette année sur une seule journée.

Daniel Turcotte : Il revient sur le déjeuner des nouveaux arrivants et des citoyens qui s'est tenu le 21 avril dernier. 190 personnes étaient présentes à l'activité. Il résume sa présence à l'Assemblée nationale le 23 avril lors de l'étude des crédits en lien avec le dossier du CPE. Une rencontre avec la ministre de la Famille est prévue prochainement.

Marie-Ève Marcotte-Bussièrès : La bibliothèque est à la recherche de bénévoles afin d'assurer les heures d'ouverture à la population et appel à la candidature de bénévoles pour différents événements.

6 - TRAVAUX PUBLICS

2024-05-149

6.1 - Achat pneus camionnette et fourgonnette

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer les pneus existants sur la camionnette et la fourgonnette des travaux publics en raison de son usure.

Pour ce motif,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'autoriser le chef des travaux publics de procéder à l'achat des pneus pour la camionnette et la fourgonnette au montant de 1 626,78\$, taxes en sus.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-150

6.2 - Octroi contrat pour des travaux préparatoires sur le terrain de l'Espace citoyen

ATTENDU QUE des travaux préparatoires doivent être effectués sur le terrain du futur centre multifonctionnel afin de donner un accès pour le forage de l'eau potable;

ATTENDU QUE les travaux se sont déroulés le 18 avril dernier;

ATTENDU QUE la majorité des conseillers municipaux avaient donné leur accord pour la réalisation de ces travaux.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, de ratifier la dépense autorisant Produc-Sol à effectuer le tablier d'accès pour le forage de l'eau potable au coût de 7 480,50\$, taxes en sus.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-151

6.3 - Programme d'aide à la voirie - volet entretien local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 225 669\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Pour ces motifs, il est proposé par Pauline Dubois, conseillère,

QUE la municipalité de Val-Alain informe, via le rapport financier, le ministère des Transports de l'utilisation des compensations pour couvrir des dépenses de 225 669\$ visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie - volet entretien local.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-152

6.4 - Adoption du budget 2024 de la Régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes a tenu une séance extraordinaire le 22 avril 2024 afin d'y présenter son budget pour l'année 2024;

ATTENDU QUE l'organisation a déposé un budget équilibré.

Pour ce motif,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'adopter le budget 2024 de la Régie intermunicipale de déneigement de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes représentant des revenus prévus de 700 929.00\$ et des dépenses prévues de 700 929.00\$.

VOTE : Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-05-153

6.5 - Soumission pour achat de sable au terrain de baseball

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat de sable pour le terrain de baseball situé derrière l'école;

ATTENDU QUE la compagnie Savaria a déposé une soumission au coût de 655,44\$ taxes en sus pour une quantité de 12 tonnes que la Municipalité devra aller récupérer sur le site de Charny ;

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'autoriser l'achat de 12 tonnes de sable pour la somme 655,44\$, taxes en sus.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[Fiche technique sable](#)
[Soumission Savaria](#)

2024-05-154

6.6 - Soumission pour achat de gravel au lac Lapierre

ATTENDU QUE la municipalité désire acheter du gravier pour le chemin qui se rend au lac Lapierre ;

ATTENDU QUE Produc sol a fourni une soumission au coût de 250\$ taxes en sus pour un transport avec un 12 roues;

ATTENDU QUE la municipalité aura besoin d'environ 4 voyages de 12 roues pour le remplissage;

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, d'autoriser l'achat de quatre voyages de gravier au coût de 250\$ chacun, taxes en sus.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-05-155

7.1 - Achat d'équipements pour le service incendie

ATTENDU QUE la centrale d'appel d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) procédera prochainement à un virage technologique et que le service incendie doit alors remplacer sa flotte de radio portatif;

ATTENDU QUE le service incendie désire acquérir un écran d'une grandeur maximale de 40 pouces servant de tableau de bord et situé à l'entrée de la caserne;

ATTENDU QUE le service incendie doit effectuer un test annuel sur chacun des boyaux et veut réaliser les vérifications à leur rythme;

ATTENDU QUE la trousse pour les premiers répondants doit être changée afin de la rendre plus ergonomique et facile à transporter lors de son utilisation.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'autoriser les achats suivants :

- des radios portatifs pour les officiers au montant maximum de 4 100\$, tel que prévu au budget 2024;

- un écran de 40 pouces pour la somme maximale de 1 500\$;

- le matériel pour fabriquer un testeur à boyaux pour un montant maximum de 1 000\$, correspondant au budget 2024;

- une trousse de premiers répondants pour la somme maximale de 1 500\$, tel que prévu au budget 2024.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[2024-05-01](#)

[2024-05-02](#)

[2024-05-03](#)

[2024-05-04](#)

[SE-2449 - Service incendie Val Alain](#)

[Soumission-équipements-035089-24-11-2021](#)

8 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2024-05-156

8.1 - Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 24 avril 2024

Il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller,

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 24 avril 2024.

Voir le livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[PV CCU 24 avril 2024](#)

2024-05-157

8.2 - Dérogation mineure sur le lot 5 993 399

ATTENDU QUE le lot 5 993 399 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière est situé dans la zone H-8 du plan de zonage du Règlement de zonage 204-2021 de la municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU' une demande de permis de construction a été déposée à la municipalité et que les travaux mentionnés ne respectent pas la réglementation et qu'en conséquence, le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le demandeur désire implanter et faire l'exercice d'un commerce associable à la résidence dans le garage isolé sur le même terrain dont l'usage auquel elle se réfère;

ATTENDU QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur considérant la grosseur du bâtiment principal ne pouvant pas permettre l'exercice de l'usage additionnel;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une disposition de la réglementation municipale relative à l'usage ou à la densité d'occupation;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation telle que présentée.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'autoriser l'exercice d'un commerce associable

à la résidence dans le garage isolé sur le même terrain du lot en question de cette résolution.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9 - LÉGISLATION

2024-05-158 9.1 - Avis de motion / Règlement #246-2024 concernant le programme de revitalisation

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller, Camil Samon, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 246-2024 concernant le programme de revitalisation.

2024-05-159 9.2 - Adoption du projet du règlement numéro 246-2024 concernant le programme de revitalisation

ATTENDU QUE l'avis de motion du règlement #246-2024 a été adopté;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut adopter le premier projet du règlement #246-2024 concernant le programme de revitalisation.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'adopter le premier projet de règlement #246-2024.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[Règlement Val Alain \(v.3 - 30 avril 2023\)\(7024155.1\)](#)

2024-05-160 9.3 - Avis de motion / Règlement de zonage #249-2024 concernant la modification d'un point du règlement de zonage # 204-2021

Avis de motion est par la présente donné, par le conseiller, Camil Samson, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil le règlement numéro 249-2024 modifiant le Règlement de zonage 204-2021 concernant l'article 38 « Implantation d'une résidence dans une zone AF » pour assurer sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC et pour améliorer l'application réglementaire.

2024-05-161 9.4 - Adoption du projet du règlement numéro 249-2024 concernant la modification d'un point du règlement de zonage numéro 204-2021

ATTENDU QUE l'avis de motion du règlement #249-2024 a été adopté;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut adopter le premier projet du règlement #249-2024 modifiant le Règlement de zonage 204-2021 concernant l'article 38 « Implantation d'une résidence dans une zone AF » pour assurer sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC et pour améliorer l'application réglementaire.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu, conseiller, d'adopter le premier projet de règlement #249-2024.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[13252301_20240422_Projet_reg_zone_agricole](#)

2024-05-162 9.5 - Adoption du règlement #245-2024 modifiant le règlement #239-2023 concernant le règlement relatif à la taxation de compensation de l'exercice financier 2024

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite adopter le règlement #245-2024 pour y ajouter les

points suivants :

- Qu'en lien avec le règlement d'emprunt #213-2021 qui vise à financer la construction de la rue des Érables, une taxe soit imposée au propriétaire de terrain de ce segment de rue selon la superficie du lot qui est établie au taux de 0,2333\$ du mètre carré;

- Qu'en lien avec le règlement d'emprunt #210-2021 qui vise à financer le programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques, une compensation soit établie annuellement en divisant les dépenses engagées aux intérêts et au remboursement en capital de l'emprunt en proportion de l'aide financière versée à chacun des immeubles bénéficiaires et dont le propriétaire est assujéti au paiement de cette compensation.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 2 avril 2024 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 2 avril 2024 ;

ATTENDU QUE ce règlement a été remis aux conseillers avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, d'adopter le règlement #245-2024 modifiant le règlement #239-2023 concernant le règlement relatif à la taxation de compensation de l'exercice financier 2024.

VOTE: Adopté par l'ensemble des conseillers à l'exception de Marie-Ève Marcotte-Bussièrès qui s'est retirée pour cette résolution.

Documents relatifs au point

[Adoption 245-2024 modifiant 239-2023 Relatif à la taxation et aux tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024](#)

2024-05-163 9.6 - Adoption du règlement #247-2024 modifiant le règlement #204-2021 îlots de chaleur

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain souhaite adopter le règlement #247-2024 modifiant le plan d'urbanisme #204-2021 pour y ajouter un segment touchant les îlots de chaleur;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 2 avril 2024 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 2 avril 2024 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est déroulée le 6 mai 2024;

ATTENDU QUE ce règlement a été remis aux conseillers avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'adopter le règlement #247-2024 modifiant le plan d'urbanisme #204-2021.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[Adoption règlement 247-2024](#)

2024-05-164 9.7 - Adoption du règlement #248-2024 modifiant le règlement #191-2019 concernant la gestion contractuelle

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain souhaite adopter le règlement #248-2024 modifiant le règlement #191-2019 concernant la gestion contractuelle pour y inscrire ceci :

"Sous réserve de l'article 11, tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais égale ou inférieure au seuil d'appel d'offres public en vigueur, peut être conclu de gré à gré par la Municipalité. Le seuil est ajusté lors de toutes modifications faites par règlement ministériel."

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 2 avril 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil du 2 avril 2024;

ATTENDU QUE ce règlement a été remis aux conseillers avant la présente séance et que ceux-ci déclarent l'avoir lu.

Pour ces motifs,

il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'adopter le règlement #248-2024 modifiant le règlement #191-2019 concernant la gestion contractuelle.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[Adoption 248-2024 modifiant 191-2019 - Concernant la gestion contractuelle](#)

2024-05-165 10 - CORRESPONDANCES

- Ministère des Transports réponse à la demande de limite de vitesse

Documents relatifs au point

[2024-04-26 SDE27154 AR Demande modification limite vitesse - Rue Principale - Val-Alain](#)

2024-05-166 11 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter.

2024-05-167 11.1 - Entretien plate-bande entrée Municipalité Val-Alain

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire effectuer un ménage dans la plate-bande située à l'entrée de la Municipalité de Val-Alain.

Pour ce motif,

il est proposé, par Isabelle Laroche, d'autoriser Christian Poirier paysagiste à effectuer le nettoyage de la plate-bande au coût de 250\$, taxes en sus.

VOTE : Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de l'assistance.

2024-05-168 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 38.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

Daniel Turcotte

Émilie Marcoux-Mathieu

Maire

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Turcotte
Maire